

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

N° 18/2017

OBJET : Désignation des représentants de la communauté de communes Lèze Ariège au Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique

L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs René AZEMA, Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Bertrand COURET, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, François NOWAK, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN,

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Madame Sylvie BOUTILLIER donne procuration à Nadine BARRE, Madame Carole LAFUSTE à Bertrand COURET, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, Monsieur Sébastien VINCINI à Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : M. GILABERT Nicolas, Mme Joëlle TEISSIER

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alain RIVELLA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que, avant fusion, la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège et la communauté de communes de Lèze Ariège Garonne était adhérentes au Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique dans le cadre de l'exercice de la compétence « Communications Electronique ».

Il ajoute qu'il convient donc de désigner les représentants de la communauté de communes Lèze Ariège au sein du Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique.

Par application des statuts dudit syndicat, la CCLA dispose de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Pour le poste de titulaire, font acte de candidature Messieurs Bernard TISSEIRE et Floréal MUNOZ.

Pour le poste de suppléant, M. Wilfrid PASQUET fait acte de candidature.

Considérant l'exposé ci-dessus et les résultats du vote, le conseil communautaire, à l'unanimité

DESIGNE Messieurs Bernard TISSEIRE et Floréal MUNOZ représentants titulaires et M. Wilfrid PASQUET représentant suppléant de la communauté de communes Lèze Ariège au Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS